



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 2 mars 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BEUNEL Philippe, représenté par DESIRE T
DELPHIN Caroline représentée par MICHAUD C
ROBIN Nadia, représentée par PIAULET C
DEBIAIS Viviane représentée par ROYER F

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°48

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : NOUVEAU TARIF REPAS CUISINE CENTRALE

Il est rappelé que les tarifs de la cuisine centrale ont été approuvés le 23 juin 2020 pour l'année scolaire 2020/2021.

Les membres du conseil municipal sont informés qu'il convient d'ajouter un tarif :
- repas pour les organismes extérieurs à 8 €

Il est proposé d'approuver la création d'un tarif de repas à 8 € pour les organismes extérieurs pour répondre à des demandes ponctuelles.

VU la délibération du 23 juin 2020 approuvant les tarifs municipaux pour l'année scolaire 2020/2021,
Considérant les demandes ponctuelles de fourniture de repas pour des organismes extérieurs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la création d'un tarif de repas à 8 € pour les organismes extérieurs ;
- charge** M le Maire de son application.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

